

Retrouver un emploi à 50 ans, c'est aussi savoir actualiser ses compétences et gagner en efficacité

- Vous avez acquis des compétences professionnelles tout au long de votre carrière et vous souhaitez les mettre en avant ? La Validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet de valoriser votre expérience et de la faire reconnaître par les entreprises en obtenant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.
- Le Bilan de compétences approfondi (BCA) vous permet de faire le point sur vos expériences et votre parcours professionnel, pour mieux identifier vos atouts et vos compétences.
- L'Évaluation en milieu de travail vous aide à vérifier vos compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché ou à découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé.
- Pôle emploi met à votre disposition des outils pour vous aider à maîtriser et utiliser les nouvelles technologies dans le cadre de votre recherche d'emploi (Internet, bureautique...).

Pour aller plus loin

■ Consultez nos dépliants

Ils présentent nos services et nos outils. Ils sont à votre disposition dans votre agence pôle emploi. N'hésitez pas à vous servir dans les présentoirs prévus à cet effet ou à les demander à l'agent d'accueil.

■ Utilisez pole-emploi.fr

Le premier site de l'emploi pour ses offres d'emploi, ses conseils pratiques et sa documentation en ligne.

Ces informations sont générales. Des situations particulières peuvent entraîner des dispositions différentes.

www.pole-emploi.fr

Août 2010



pôle emploi



Vous avez **50 ans et plus**
et vous êtes à la **recherche d'un emploi**



pôle emploi

Un service sur mesure pour les seniors

Le gouvernement a pris, en lien avec les partenaires sociaux, des mesures en votre faveur. Pour faciliter et réussir votre retour à l'emploi, Pôle emploi vous conseille et vous accompagne tout au long de vos recherches.

Trois mesures phares :

- un suivi mensuel personnalisé par votre conseiller personnel, dès le premier mois qui suit votre inscription,
- un accompagnement renforcé pour dynamiser votre recherche d'emploi,
- des mesures spécifiques pour favoriser votre recrutement.

Avoir 50 ans, c'est aussi avoir vingt ans, trente ans... d'expérience !
Ensemble, mettons toutes les chances de votre côté.

Des mesures adaptées à votre situation pour dynamiser votre recherche d'emploi

■ Un conseiller personnel dès le premier mois d'inscription

- Vous êtes suivi par votre conseiller personnel. Il définit avec vous un plan personnalisé d'accès à l'emploi et les actions adaptées à mettre en place. Vous le rencontrez chaque mois et il suit avec vous l'évolution de votre démarche en vous conseillant à chaque étape.

■ Un accompagnement « sur mesure »

- En fonction de votre profil, de vos attentes et de vos besoins, cet accompagnement peut être renforcé. Des prestations spécialement adaptées telles que le programme « Cap vers l'entreprise », l'accompagnement APEC pour les cadres, ou bien les services de partenaires de Pôle emploi.

■ Un accompagnement vers la création ou la reprise d'une entreprise

- Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise ? Sachez que Pôle emploi peut vous soutenir dans ce projet. Tout d'abord, votre conseiller réalise avec vous votre « diagnostic entrepreneur ». Puis vous êtes accompagné tout au long du processus de création : de l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en oeuvre du projet.
- Si votre situation le permet, Pôle emploi et l'État peuvent en plus vous soutenir financièrement dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise (aide financière à la reprise ou à la création d'entreprise, maintien partiel des allocations).

■ Un club de chercheurs d'emploi seniors

- En participant à ce club, vous inscrivez votre recherche d'emploi dans une dynamique collective et gagnante. Vous développez votre réseau de contacts avec des entreprises et des branches professionnelles, et vous participez à des journées de recrutement. De plus, vous bénéficiez des conseils d'un animateur pour valoriser votre candidature ou monter des actions adaptées. Vous pouvez ainsi promouvoir autrement votre expérience et vos atouts. Parlez-en à votre conseiller !

Des mesures et contrats spécifiques pour faciliter votre recrutement

■ Vous avez besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour être recruté ?

- Pôle emploi peut participer aux frais de formation avec l'Aide à la formation préalable au recrutement.

■ Vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous faire embaucher ?

- Le Contrat initiative emploi permet à votre employeur de bénéficier d'une aide de l'État.

■ Vous hésitez à accepter un nouvel emploi moins bien rémunéré que le précédent ?

- L'Aide différentielle de reclassement est là pour compenser, pour partie, la différence avec votre ancien salaire.

■ Vous souhaitez développer de nouvelles compétences tout en travaillant ?

- Le Contrat de professionnalisation est fait pour vous. Pour savoir s'il existe un club près de chez vous, renseignez-vous dans votre agence Pôle emploi. C'est un contrat de travail associant à la fois travail en entreprise, formation pratique et théorique. Il vous permet de suivre une formation sur mesure ou d'acquérir une qualification reconnue. Votre futur employeur peut également, en vous embauchant, bénéficier d'exonérations de charges sociales. N'hésitez pas à lui en faire part.

■ Vous êtes prêt à vous former pour retrouver un emploi dans un secteur dynamique qui a du mal à recruter ?

- Certains secteurs, tels que le bâtiment, l'hôtellerie, les services à la personne, ont signé avec le Service public de l'emploi des conventions vous permettant un accès facilité à leurs métiers. Si vous ne disposez pas des compétences requises, vous pourrez bénéficier d'actions de formation.

■ Vous hésitez à accepter un emploi loin de votre domicile ?

- Vous pouvez bénéficier d'aides à la mobilité si vous retrouvez une activité éloignée de votre lieu de résidence habituelle.